



Séparation des parents et éloignement

Par **lexy**, le **25/12/2011** à **17:37**

Bonjour,rnrnrnSéparée du pere de mon enfant depuis quelques mois, et suite au jugement j'ai obtenu sa garde. Son père lui a le droit d'hébergement un week sur deux + moitié des vacances scolaires.rnJe vais devoir changer de département, quelles démarches dois-je accomplir?rncomment se passeront les transports, il y a 80 kms qui nous sépareront, alors qu'actuellement nous habitons la meme ville.

Par **Marion2**, le **25/12/2011** à **19:16**

Il faut essayer de trouver un arrangement entre vous. Si ce n'et pas possible, il faut à nouveau saisir le JAF.

Par **corimaa**, le **25/12/2011** à **23:36**

Comme c'est vous qui vous éloignez, il faudrait proposer un arrangement au père. Soit vous faites l'aller et lui le retour par exemple ou la moitié du chemin chacun mais 80km n'est pas une distance suffisante pour suspendre le DVH des week endrnSi vous ne trouvez pas d'accord amiable, il faudra repasser devant le JAF qui decidera qui devra supporter les frais ou les trajets